Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_244-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2025_244

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2025

Secrétaire de séance : Monsieur Paul LAPAUSE

Nombre de conseillers en exercice : 33 Présents : 27 Votants (dont 4 pouvoir(s)) : 31	L'an deux mille vingt cinq, le quinze décembre le Conseil municipal réuni , après convocation légale, Date de convocation : le 9 décembre 2025

Etaient présents (voix délibératives) :
Monsieur Pierre LEONARDI,Monsieur Paul LAPAUSE,Madame Alexandra LEMERCIER,Madame Constance MOUCHOTTE,Monsieur Fabrice HEULOT,Madame Anne BRIDEL,Monsieur Jean-Yves BESNARD,Madame Pauline SEGRETAIN,Monsieur Philippe MAIGNAN,Madame Vanessa ALLAIN,Monsieur Nicolas MIJOULE,Monsieur Michel PERRET,Madame Danielle MATHIEU,Madame Catherine DELHOMMEL,Monsieur Emmanuel COUVERT,Madame Nicole GENIN,Monsieur Gontran PAILLARD,Madame Marie-Noëlle MORFOISSE,Madame Caroline PICHOT MALIN,Monsieur Daniel NGOSONG,Madame Viviane GUERMONT,Monsieur Lionel LE MIGNANT,Monsieur Bruno LINNE,Monsieur Erwann ROUGIER,Madame Carine POUESSEL,Monsieur Nicolas KERDRAON,Madame Nadège LE FLOCH

Ont donné pouvoir:
Monsieur Christophe LE BIHAN représenté(e) par Monsieur Paul LAPAUSE ,Madame Marie-Cécile TARRIOL représenté(e) par Madame Marie-Noëlle MORFOISSE ,Monsieur Pierre DUFEU représenté(e) par Monsieur Fabrice HEULOT ,Madame Cécile BESNARD représenté(e) par Madame Constance MOUCHOTTE

Etai(en)t absent(s) :
Madame Isabelle DUSSOUS,Monsieur Gilles GUILLON

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.

Envoyé en préfecture le 17/12/2025
Reçu en préfecture le 17/12/2025
Publié le
ID : 035-213503600-20251216-DC_2025_244-DE

VITRÉ
Porte de Bretagne
5 Place du Château
35500 VITRE

DC_2025_244

Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal

DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 15/12/2025

- 19 rue Sainte Croix - Centre Culturel - Servitude de passage de la fibre au profit de Bouygues Telecom

L'adjoint au Maire expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'avis favorable de la commission Logement et urbanisme en date du 1er décembre 2025 ;

Considérant que la société BOUYGUES TELECOM envisage de procéder à des travaux d'amélioration de la qualité de desserte de son réseau « fibre » ;

Considérant que ce projet concerne l'établissement d'installations permettant le passage d'équipements techniques, le tout dans le respect des autorisations requises pour l'exercice de l'activité de communications électroniques ;

Considérant que la société BOUYGUES TELECOM demande à la Ville de Vitré de lui consentir des droits réels de servitude sur le domaine public routier, sur la parcelle cadastrée AM 732, située au 19 rue Sainte-Croix à Vitré (à proximité Centre culturel Jacques Duhamel), pour le passage de la fibre ;

Il est proposé aux membres du Conseil municipal :
- d'approuver les termes de la convention de servitude à conclure entre la Ville de Vitré et la Société BOUYGUES TELECOM, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention ainsi que toute autre pièce relative à cette affaire et notamment, les actes authentiques en l'étude, qui seront établis par un notaire vitréen.

Il est procédé au vote :
Abstention : 1
Nombre de votants : 31
- Nombre de voix pour : 30
- Contre : 0

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil municipal, approuvent la question à la majorité des votants.

Fait à Vitré,

Le Maire,
Pierre LEONARDI

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Pierre LEONARDI
Maire de Vitré
16 déc. 2025

VITRÉ Porte de Bretagne

Le Secrétaire de séance
Paul LAPAUSE

VILLE DE VITRÉ MAIRIE (Ille-et-Vilaine)

Signé par Paul LAPAUSE
Adjoint en charge des Finances, Systèmes d'information, Marchés publics
17 déc. 2025

VITRÉ Porte de Bretagne

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de la Ville de Vitré.